

CHARTRE ETHIQUE

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
LA CHARTRE ETHIQUE.....	3
Objectifs de la Charte Éthique.....	3
Mise en oeuvre de la Charte éthique.....	3
CONFORMITE A LA LEGISLATION.....	3
NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE.....	4
Visiteurs.....	4
Fournisseurs et sous-traitants.....	4
Loyauté des pratiques et respect de la réglementation.....	4
Cadeaux et invitations.....	4
Lutte contre la corruption et conflit d'intérêts.....	5
Respect de la confidentialité et protection des données.....	5
Vérification financière.....	5
Protection des actifs de l'entreprise.....	5
Respect du droit de propriété industrielle et intellectuelle.....	5
NOS ENGAGEMENTS COMME EMPLOYEUR.....	6
Respect des droits de l'Homme.....	6
Hygiène, Santé et sécurité.....	6
Prohibition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.....	6
Temps de travail et Rémunération.....	7
Harcèlement moral et sexuel.....	7
Élimination de la discrimination.....	7
Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence.....	7
Liberté syndicale et droit à la négociation collective.....	7
NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE CITOYENNE RESPONSABLE.....	8

Respect des lois et réglementations environnementales.....	8
Responsabilité vis-à-vis de l'environnement.....	8
Économie circulaire et utilisation durable des ressources.....	8
Émissions de GES et gestion des déchets.....	9
Promotion de la responsabilité sociétale.....	9
LE DISPOSITIF D'ALERTE.....	9
Le droit d'alerte éthique.....	9
Procédure d'alerte.....	10
CONCLUSION.....	10

PREAMBULE

Chez VOS DESTINATIONS NATURE, acteur des séjours insolites et des expériences 100% nature depuis 2003, nous croyons que de la compréhension naît l'envie de protéger et de l'émerveillement naît l'envie de partager.

C'est pourquoi nous souhaitons de manière concrète donner du sens à notre Mission : Reconnecter l'Homme à l'Homme et l'Homme à la Nature.

Ainsi, les choix que nous faisons sont guidés par nos valeurs fondées sur le respect d'autrui, l'esprit d'équipe et l'intégrité. Le développement de nos activités, s'inscrit résolument dans la volonté de bâtir des relations pérennes et durables avec nos visiteurs et partenaires, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuel. De même, chacun de nos collaborateurs se porte ambassadeur de ces valeurs et agit, en toute circonstance et en tout lieu, avec intégrité et dans le respect de l'éthique des affaires et de la lutte contre la corruption.

C'est pourquoi nous souhaitons concrétiser notre engagement par la présente Charte Éthique qui a pour but de formaliser notre politique d'éthique des affaires, de fixer les normes et principes éthiques de référence à l'attention de nos collaborateurs, et de les porter à la connaissance de l'ensemble des parties prenantes de VOS DESTINATIONS NATURE.

Nous demandons par ailleurs, à tous les responsables de pôles étant impliqués dans des processus de recrutement et d'achats de signer cette Charte Éthique.

LA CHARTE ETHIQUE

Objectifs de la Charte Éthique

Cette Charte Éthique a pour but de fixer les normes et principes que les salariés et associés du groupe doivent suivre lorsqu'ils sont face à des dilemmes éthiques sur leur lieu de travail. Elle permet également à toutes les parties prenantes de VOS DESTINATIONS NATURE d'agir de manière responsable. Au-delà de l'aspect juridique, elle indique l'engagement de VOS DESTINATIONS NATURE dans l'intérêt général. Cette charte pourra être amenée à évoluer.

Mise en œuvre de la Charte Ethique

Cette Charte s'adresse à toutes les entités de VOS DESTINATIONS NATURE ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs, et ce, pour l'ensemble de leurs activités. Les principes indiqués dans cette Charte permettent à VOS DESTINATIONS NATURE de maintenir et renforcer la confiance de ses visiteurs et de ses parties prenantes.

La direction de VOS DESTINATIONS NATURE s'assure de l'application de la Charte au sein du groupe et veille au bon fonctionnement du dispositif d'alerte dans le cadre d'éventuelles violations de la présente Charte.

Chaque collaborateur du groupe se doit de connaître, respecter et veiller à ce que les valeurs et engagements de cette Charte soient appliqués. Le non-respect d'une partie ou de la totalité de cette Charte peut faire l'objet de sanctions, sous réserve du respect des réglementations locales relatives au droit disciplinaire.

Si un collaborateur a des questionnements concernant l'éthique, il est important de se référer à cette charte. Pour toute question, il peut aussi demander des précisions à sa hiérarchie. Cette Charte Éthique est complétée d'un dispositif d'alerte mis en place lorsqu'un collaborateur a des doutes concernant des pratiques pouvant affecter l'entreprise *[cf page 9 de cette charte]*.

CONFORMITE A LA LEGISLATION

VOS DESTINATIONS NATURE s'engage à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les territoires où il exerce ses activités. Cette Charte Éthique ne remplace pas les politiques et réglementations des différents territoires dans lesquels VOS DESTINATIONS NATURE est présent.

Il est par ailleurs de la responsabilité de chacun des salariés du Groupe de connaître et de respecter les lois et règlements nationaux en vigueur ainsi que les politiques et directives du Groupe liées à leurs domaines d'activité.

NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE

VOS DESTINATIONS NATURE a comme objectif de construire et maintenir des relations durables basées sur la confiance avec ses visiteurs, fournisseurs et sous-traitants. Cette confiance est construite sur le long terme et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Visiteurs

La priorité de VOS DESTINATIONS NATURE est la satisfaction de ses clients. Ainsi, le groupe est très attentif à leurs exigences et met tout en œuvre afin de leur offrir un service de qualité. La relation vis-à-vis de nos visiteurs est placée sous le signe de l'honnêteté et de la transparence afin d'appréhender et répondre au mieux à leurs attentes et besoins.

Fournisseurs et sous-traitants

VOS DESTINATIONS NATURE attache une grande importance au choix équitable et transparent de ses fournisseurs et prestataires. Ainsi, ils sont choisis selon un processus d'achats et de sélection transparent, équitable et impartial en fonction de critères prédéfinis et spécifiques (qualité, coût, délai, impact environnemental et social des produits proposés) et conformément à notre Charte d'Achats Responsables.

VOS DESTINATIONS NATURE traite ses fournisseurs avec honnêteté, et équité, dans le respect des lois et réglementations applicables, effectue le règlement des fournisseurs conformément aux termes prévus aux contrats, et dans le respect des délais de paiement, sous réserve qu'ils aient entièrement rempli leurs obligations. Le Groupe a recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.

Loyauté des pratiques et respect de la réglementation

Les fournisseurs et prestataires de VOS DESTINATIONS NATURE adoptent un comportement éthique dans les relations commerciales, et s'engagent à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités.

Ainsi, ils veillent au respect des règles de la concurrence pour qu'elles soient loyales et équitables. Toute pratique déloyale est proscrite.

Cadeaux et invitations

Les salariés de VOS DESTINATIONS NATURE ne doivent en aucun cas se soumettre à des pratiques visant à obtenir un avantage telles que des cadeaux ou invitations, ou toute forme de gratification. Cependant, dans certaines cultures ou pays, les avantages permettent de tisser des liens plus solides et améliorer la relation entre les deux parties. Lorsqu'une gratification est reçue dans le cadre des fonctions du salarié, il est primordial de tenir informé sa hiérarchie et être transparent. Il est important de s'assurer que les cadeaux reçus soient en accord avec les principes éthiques de VOS DESTINATIONS NATURE.



Lutte contre la corruption et conflit d'intérêts

Dans l'exercice de ses activités, VOS DESTINATIONS NATURE refuse et condamne toutes les pratiques liées à la corruption ou au trafic d'influence. Nous avons une « tolérance zéro » en matière de corruption.

Nous luttons contre toute forme de corruption, active ou passive, et nous excluons de toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt. Toute pratique visant à influencer une décision commerciale doit être proscrite.

Tout salarié devra informer sa hiérarchie en cas de conflit d'intérêt réel ou potentiel qui pourrait influencer son jugement et ses décisions, conformément à la procédure d'alerte détaillée dans le présent document.

Respect de la confidentialité et protection des données

VOS DESTINATIONS NATURE s'engage à maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par ses fournisseurs et à protéger leurs données personnelles en respectant la réglementation en vigueur. Les informations de ses salariés et visiteurs sont également conservées en toute sécurité. Avant tout partage d'une information interne à quelqu'un d'extérieur à VOS DESTINATIONS

NATURE, il sera important de vérifier si l'on peut la communiquer. De plus, VOS DESTINATIONS NATURE s'engage à ne conserver que les données nécessaires à ses activités.

Vérification financière

VOS DESTINATIONS NATURE s'engage à ce que toutes ses informations financières soient exactes et divulguées de façon transparente. Ces documents financiers sont conservés de manière sécurisée.

Protection des actifs de l'entreprise

Chaque collaborateur de VOS DESTINATIONS NATURE se doit de protéger les biens et ressources qui lui sont confiés au titre de son activité.

Ces ressources et biens doivent être utilisés uniquement en lien avec leurs activités professionnelles.

Respect du droit de propriété industrielle et intellectuelle

VOS DESTINATIONS NATURE s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle, à se conformer aux règles de droit nationales et internationales ; et s'interdit d'exploiter, par la fabrication, la vente, ou l'utilisation de la propriété d'un tiers, toute marque, brevet, dessin industriel, ou droit d'auteur.





NOS ENGAGEMENTS COMME EMPLOYEUR

VOS DESTINATIONS NATURE est engagé en tant qu'employeur pour promouvoir un environnement de travail sain, et sécurisé pour ses employés. Les droits de l'Homme y sont respectés et VOS DESTINATIONS NATURE veille à ce qu'il n'y ait aucune discrimination ou harcèlement de toute forme au sein de ses établissements.

Respect des droits de l'Homme

Nous nous engageons à respecter et promouvoir les principes et droits fondamentaux tels que décrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme édictée par l'ONU en 1948, ainsi que les conditions de travail requises par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et à nous conformer aux législations en vigueur dans chaque pays où nous opérons.

Nous nous assurons également du respect des Droits de l'Homme à travers toute notre chaîne d'approvisionnement, et veillons aux bonnes pratiques de nos fournisseurs.

Hygiène, Santé et sécurité

La santé et la sécurité des salariés de VOS DESTINATIONS NATURE est une de nos priorités.

Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail sûr et sain, et conforme à la réglementation en la matière. Nous nous engageons à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail ne comportant aucun danger pour sa santé et sa sécurité, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée (conventions n° 155 et 120 de l'OIT), et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les accidents du travail

pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un salarié.

Abolition effective du travail des enfants

VOS DESTINATIONS NATURE attache une importance particulière à l'interdiction du travail des enfants et au travail forcé. Nos fournisseurs et prestataires ont interdiction d'employer des enfants en violation des dispositions des conventions de l'Organisation internationale de Travail (conventions OIT n°138 et n°182).

Prohibition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

En aucun cas, un fournisseur ou prestataire ne doit avoir recours au travail forcé et obligatoire ou à l'esclavage, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire, tel que définis dans les conventions fondamentales n° 29 et n° 105 de l'OIT.





Temps de travail et Rémunération

VOS DESTINATIONS NATURE s'engage à se conformer à l'ensemble des réglementations auxquelles il est assujéti relatif aux rémunérations, aux avantages sociaux et aux heures de travail, notamment celles qui concernent le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération et de limites de la durée du travail et fourniture (conventions n° 1, 30, 95, 100, 131, 163 et 171 de l'OIT).

Les salariés sont libres de quitter leur emploi dans la mesure où ils respectent la période de préavis spécifiée par la loi.

Harcèlement moral et sexuel

VOS DESTINATIONS NATURE s'interdit de recourir à toute menace verbale ou physique, à toute violence physique, aux abus sexuels ou à toute forme de harcèlement (conventions n° 29 et n° 111 de l'OIT).

Il est primordial d'être respectueux les uns des autres et de traiter nos collègues comme nous aimerions être traité. Chaque collaborateur a le droit au respect et à la dignité humaine.

Élimination de la discrimination

VOS DESTINATIONS NATURE s'interdit toute discrimination, exclusion ou préférence,

fondée sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, la religion ou les convictions, l'opinion politique, l'activité syndicale, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle dans le recrutement et l'évolution professionnelle et assure une égalité de traitement (Convention de l'OIT n° 111).

Égalité des chances sur la base du mérite et de la compétence

VOS DESTINATIONS NATURE s'engage à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances conformément aux conventions fondamentales de l'OIT n° 100 sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale et n° 111 sur le principe de non-discrimination.

Liberté syndicale et droit à la négociation collective

VOS DESTINATIONS NATURE, ses fournisseurs et prestataires reconnaissent et respectent le droit de l'employé à la liberté d'association et à la négociation collective comme défini dans les conventions fondamentales n° 87 et 98 de l'OIT. Ils veillent au respect de l'indépendance et du pluralisme syndical, et s'engagent à promouvoir la négociation collective comme un élément central du dialogue social. VOS DESTINATIONS NATURE reconnaît également le droit de ses salariés à adhérer à une organisation syndicale de leurs choix.





NOS ENGAGEMENTS COMME ENTREPRISE CITOYENNE RESPONSABLE

VOS DESTINATIONS NATURE a formalisé son engagement et structuré sa démarche responsable au sein de sa Charte RSE dont l'objectif est de fixer les normes et principes que les collaborateurs du groupe doivent suivre dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, et de leur permettre d'agir de manière responsable, en ligne avec la politique RSE et l'engagement du groupe envers les grands principes du Développement Durable.

Nous souhaitons également partager cet engagement avec nos partenaires, fournisseurs et visiteurs par le biais de la présente charte.

Respect des lois et réglementations environnementales

Nous nous engageons à appliquer les réglementations environnementales existant à l'échelle internationale, nationale et régionale, et répondons aux exigences relatives à la qualité de l'air, du sol, de l'eau et à la pollution. Nous avons adopté des mesures en faveur de l'environnement permettant d'assurer l'amélioration constante de nos performances en matière d'impact environnemental et notamment du respect de l'ensemble des lois et réglementations environnementales qui nous sont applicables, sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Responsabilité vis-à-vis de l'environnement

Nous œuvrons pour prendre en compte et diminuer les impacts environnementaux liés à l'ensemble de nos activités, pour nos collaborateurs, pour nos visiteurs et pour nos partenaires.

Il est de la responsabilité de chaque collaborateur du groupe d'essayer de réduire cet impact écologique autant que possible. L'environnement étant une préoccupation majeure, nous nous engageons pour sa protection comme détaillé dans notre politique environnementale.

VOS DESTINATIONS NATURE ainsi que ses collaborateurs s'engagent également à respecter les éco-gestes et bonnes pratiques environnementales des établissements au sein desquels ils interviennent.

Économie circulaire et utilisation durable des ressources

Une de nos actions pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement est notre engagement pour l'économie circulaire. Nous veillons à appliquer une gestion responsable des déchets, en travaillant à leur réduction à la source comme en explorant les voies de retraitement, recyclage ou réutilisation.





Émissions de GES et gestion des déchets

Les émissions de bruits, poussières, odeurs, particules et toute autre source de pollution locale sont surveillées et des plans d'actions sont mis en place pour maîtriser, minimiser et traiter de façon adéquate ces émissions.

Nous nous engageons à limiter notre impact sur l'environnement en évaluant et en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre et à mesurer les consommations en énergies et en eau de nos activités. Nous mettons en place des programmes pour améliorer notre efficacité énergétique, réduire l'utilisation de l'eau et des ressources naturelles non renouvelables et limiter l'utilisation de produits non respectueux de l'environnement.

LE DISPOSITIF D'ALERTE

Le dispositif d'alerte permet aux collaborateurs de VOS DESTINATIONS NATURE de signaler des comportements contraires à l'éthique en toute sécurité. Ce dispositif garantit la confidentialité des lanceurs d'alerte et une protection contre les représailles.

Le droit d'alerte éthique

Le droit d'alerte éthique est un droit donné aux salariés de VOS DESTINATIONS NATURE leur permettant de signaler à la hiérarchie une situation non conforme aux principes exposés dans cette charte. Si un collaborateur de VOS DESTINATIONS NATURE ou tout autre partie prenante est confrontée à des faits, allégations, ou comportements étant susceptibles de contrevenir aux principes de la présente Charte, relevant du périmètre :

- De la corruption ;
- De pratiques anti-concurrentielles ;
- D'atteintes à la sécurité des données personnelles et de l'information ;

Promotion de la responsabilité sociétale

Nous nous engageons à promouvoir auprès de nos fournisseurs et sous-traitants une démarche de responsabilité sociétale, afin de permettre la diffusion et de faire appliquer les principes de cette Charte Éthique tout au long de la chaîne de valeur.

En tant qu'acteur engagé, il est fondamental que nos fournisseurs et partenaires partagent les mêmes valeurs. C'est pourquoi nous les invitons à prendre connaissance de nos engagements, matérialisés par la présente Charte, et à s'associer à nos ambitions, pour pérenniser les relations de confiance et s'inscrire ensemble dans une démarche de progrès continue.





- Du travail forcé, travail des enfants, ou trafic d'êtres humains ;
- De la discrimination ou du harcèlement ;
- De l'atteinte aux Droits de l'Homme ;

Celui-ci doit réagir conformément à la procédure d'alerte détaillée ci-après.

Procédure d'alerte

Lorsqu'un salarié de VOS DESTINATIONS NATURE est confronté à un problème d'éthique ou à un manquement aux règles de cette charte, il lui est primordial d'en informer sa hiérarchie ou la direction des Ressources Humaines :

rh@vos-destinations-nature.com

05 49 45 77 84 / La Bocquerie – 86410 DIENNE

Ce dispositif est également mis à disposition de tout collaborateur qui souhaiterait obtenir de plus amples informations ou précisions concernant une partie ou la totalité de cette charte.

Lorsque le salarié a donné l'alerte, celle-ci sera traitée dans les plus brefs délais. Une enquête sera mise en place et se déroulera de manière confidentielle où l'anonymat du lanceur d'alerte est garanti. Toute information donnée lors de cette enquête sera communiquée uniquement aux personnes ayant besoin de connaître cette information.

Aucun rapport de bonne foi ne fera l'objet de menaces ou de représailles contre celui qui l'a rédigé. À la suite de cette enquête, des mesures appropriées seront décidées et mises en œuvre.

CONCLUSION

VOS DESTINATIONS NATURE s'engage à garantir l'application de la présente Charte, et le bon fonctionnement de sa procédure d'alerte, en portant à la connaissance de l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, visiteurs, partenaires et fournisseurs les principes de cette Charte, et en assurant la bonne promotion de celle-ci tout au long de sa chaîne de valeur, partout où le groupe opère.

VOS DESTINATIONS NATURE compte sur l'engagement et la responsabilité de toutes et tous pour porter les valeurs de la présente Charte, et continuer à faire des principes éthiques et de la lutte contre toute forme de corruption, de discrimination, ou d'atteinte au respect des Droits de l'Homme, des règles incontournables et imprescriptibles dans les relations d'affaires.

